



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016 / I

Le 28 janvier 2016, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François – Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau – Mouchot – M. Esselin – Mme Scherrer – MM. Wagner – Rechenmann – Mme Lonardi - MM. Mirgon - Bolardi – Mme Calvet – M. Meunier – Mme Duresse – MM. Mottin – Lang - Sasso – Mme Maurice.

Excusées : Mmes Henry – Ritter.

Mme Raymond donne procuration à M. Lormant – Mme Reschwein donne procuration à M. Lang – M. Hocquel donne procuration à M. Sasso.

Le maire félicite Michel RECHENMANN et lui remet la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale – argent.

Le procès-verbal du 3 décembre 2015 est accepté à l'unanimité.

Le Capitaine WAGNER poursuit sa formation sur les premiers secours. Sont abordés :

- les différents types d'hémorragies et les gestes à effectuer
- les plaies simples et graves
- les brûlures
- les fractures.

COMMUNICATIONS :

- 1 – Le maire félicite l'Office du Tourisme pour l'organisation du superbe concert de nouvel an donné le 8 janvier par l'Orchestre National de Lorraine. Un moment de pure félicité !
- 2 – le maire donne lecture d'un courrier du DASEN annonçant la suppression du 9^e poste d'enseignant à l'école G. Charpentier.
La réponse rappellera les engagements qui avaient été pris lors de l'accueil des enfants de la MECS et de l'IME.

Puis il passe à l'ordre du jour :

- | | |
|---------|--|
| 16/I/01 | Recensement de la population. Désignation et rémunération des agents recenseurs |
| 16/I/02 | Affaires scolaires. Crédits scolaires. Ecoles primaire et maternelle Gustave Charpentier |
| 16/I/03 | Personnel communal. Modification de poste |
| 16/I/04 | Personnel communal. Création de poste |
| 16/I/05 | Budgets 2015 – dépenses d'investissement 2016 |
| 16/I/06 | Bail rural Ville de Dieuze/M. Michel RECHENMANN |
| 16/I/07 | Gestion des salles de la Délivrance |
| 16/I/08 | Marché de Noël 2015. Reversement des subventions accordées |
| 16/I/09 | Zone de la Sablonnière |
| 16/I/10 | Aménagements urbains. Marché de maîtrise d'œuvre. Avenant n° 2 – Espace Architecture |

- 16/I/11 Plan local d'urbanisme communal. Révision
16/I/12 Salines Royales. Réhabilitation du bâtiment administratif en hôtel restaurant.
Demande de subventions.
16/I/13 Débat d'orientation budgétaire 2016
16/I/14 Site RETIA. Prêt à usage. Avenant n° 2.



Point n° 16/I/01 : RECENSEMENT DE LA POPULATION. DESIGNATION ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU la délibération du conseil municipal n° 15/IX/96 du 3 décembre 2015 désignant les agents recenseurs pour le recensement de la population de la commune ayant lieu en janvier et février 2016,

Considérant que Mme Fabienne BRIOUT ne pourra pas assumer son poste d'agent recenseur en raison d'un contre temps professionnel,

Considérant que Mme Marie-Ange COLLINGRO a proposé sa candidature,

après délibération

- décide de nommer Mme Marie-Ange COLLINGRO en qualité d'agent recenseur en remplacement de Mme Fabienne BRIOUT.
La rémunération définie dans la délibération du 3 décembre 2015 précitée reste inchangée.
- autorise le maire à prendre les arrêtés correspondants.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/I/02 : AFFAIRES SCOLAIRES. CREDITS SCOLAIRES. ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE GUSTAVE CHARPENTIER

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
VU les délibérations du conseil municipal n° 11/X/82 du 29 septembre 2011 et n° 13/III/26 du 28 mars 2013 décidant de l'affectation des crédits scolaires,

Considérant la demande d'attribution d'un crédit « direction » de la part de la directrice de l'école élémentaire Gustave Charpentier pour l'année scolaire en cours,

après délibération

- décide d'allouer à l'école élémentaire et à l'école maternelle Gustave Charpentier un crédit « direction » de 200 € par année scolaire à compter de l'année scolaire 2015/2016.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/I/03 : PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DE POSTE

Le Conseil municipal,
entendu son président,
Etant donné la fréquentation du service accueil périscolaire depuis la rentrée 2015/2016 (regroupement scolaire),

VU la délibération du conseil municipal n° 15/V/39 du 16 juillet 2015 créant le poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps non complet à 15 h 15/35^e mn annualisées,

VU l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 3 décembre 2015,

après délibération

- décide la modification du poste d'adjoint d'animation de 2^e classe à temps non complet précité à raison de 17 h 15 mn/35^e annualisées à compter du 1^{er} février 2016.
- autorise le maire à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/I/04 : PERSONNEL COMMUNAL. CREATION DE POSTE

Le Conseil municipal,
entendu son président,
Etant donné qu'un poste d'électricien est actuellement vacant aux services techniques municipaux,

Considérant la nécessité de créer un nouveau poste d'adjoint technique de 2^e classe à compter du 1^{er} mars 2016,

après délibération

- décide la création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe stagiaire à temps complet à compter du 1^{er} mars 2016.
- autorise le maire à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/I/05 : BUDGETS 2015 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

Le Conseil municipal,
entendu son président,
afin de permettre la prise en compte des investissements avant le vote du budget primitif 2016,

après délibération

- autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans les limites suivantes :

Ville

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2015	Autorisation 2016
20	Immobilisations incorporelles	42 149,84	10 537,00
21	Immobilisations corporelles	75 376,00	18 844,00
23	Immobilisations en cours	6 587 085,80	1 646 771,00

Assainissement

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2015	Autorisation 2016
23	Immobilisations en cours	109 970,98	27 492,00

Eau

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2015	Autorisation 2016
20	Immobilisations incorporelles	4 600,00	1 150,00
21	Immobilisations corporelles	17 400,00	4 350,00
23	Immobilisations en cours	299 807,67	74 951,00

Funérarium

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2015	Autorisation 2016
21	Immobilisations incorporelles	16 000,00	4 000,00
23	Immobilisations en cours	35 238,09	8 809,00

Aménagement ZAC SUD

opérations	Libellé comptable	Crédits 2015	Autorisation 2016
12000	Bâtiment relais (B9)	3 600 000,00	900 000,00

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/I/06 : BAIL RURAL VILLE DE DIEUZE/M. MICHEL RECHENMANN

Le Conseil municipal,
entendu son président,

M. Michel RECHENMANN ayant quitté la salle,

VU le bail rural du 19 mars 2008 conclu entre la Ville de Dieuze et M.

Michel RECHENMANN,

Considérant qu'une partie des terrains donnés en location a été cédée à LIDL pour la construction du nouveau supermarché faubourg de Vergaville et la réalisation de la voirie d'accès,

après délibération

- décide de modifier le bail rural initial par le biais d'un avenant selon les termes suivants :
 - Parcelle cadastrée S 2 La Maladrie n° 316/39 – superficie totale = 3 ha 27 a 85 ca – superficie louée = 3 ha 12 a 11 ca en lieu et place des parcelles cadastrées S 2 La Maladrie n° 218 – 220 et 223.
- autorise le maire à signer l'acte à intervenir. Rédaction par Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze – Frais d'acte à charge de la commune.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/I/07 : GESTION DES SALLES DE LA DELIVRANCE

Le Conseil municipal,
entendu son président,

VU la convention en date du 30 septembre 2013 conclue entre la Ville de Dieuze et l'Office du Tourisme du Pays du Saulnois Dieuze et environs pour la gestion des salles de la Délivrance,

Considérant que la loi Notre prévoit le transfert de la compétence « tourisme » à la Communauté de Communes du Saulnois au 1^{er} janvier 2017 et donc de l'Office du Tourisme du Pays du Saulnois Dieuze et environs,

Afin de permettre le maintien de ce service sur la commune,

après délibération

- décide de conclure une convention de gestion des salles de la Délivrance avec l'Association des Salines Royales de Dieuze à compter du 1^{er} février 2016.
- autorise le maire à mettre fin à la convention en cours avec l'Office du Tourisme du Pays du Saulnois Dieuze et environs au 31 janvier 2016.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/I/08 : MARCHE DE NOEL 2015. REVERSEMENT DES SUBVENTIONS ACCORDEES

Le Conseil municipal,
entendu son président,

Considérant la prise en charge de l'édition 2015 du marché de Noël par la commune et l'Office du Tourisme du Pays du Saulnois Dieuze et environs,

Considérant que le dossier de subvention a été déposé par la commune auprès du Conseil Départemental de la Moselle,

Considérant le plan de financement prévu :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Office du Tourisme | 1.000 € |
| - Ville de Dieuze | 1.000 € |
| - Conseil Départemental 57 | 1.000 € |

Considérant que l'Office du Tourisme a avancé toutes les dépenses,

après délibération

- décide de reverser à l'Office du Tourisme du Pays du Saulnois Dieuze et environs la part communale et départementale soit 2.000 €.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/I/09 : ZONE DE LA SABLONNIERE

Le Conseil municipal,

Entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,

VU la délibération n° CCSDCC15078 de la Communauté de Communes du Saulnois validant l'achat des différents terrains de la nouvelle zone de la Sablonnière à Dieuze,

Considérant qu'elle propose que les indemnités (clôture – drainage...) dues à l'EARL HENRY pour un montant de 27.255 € soient versées par la commune de Dieuze,

après délibération

- autorise le maire à verser l'indemnité correspondante à l'EARL HENRY.

Voté - 5 votes contre.

Point n° 16/I/10 : AMENAGEMENTS URBAINS. MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE. AVENANT N° 2 – ESPACE ARCHITECTURE

Le Conseil municipal,
Entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
VU la délibération du conseil municipal n° 13/X/116 du 28 novembre 2013 autorisant le maire à signer un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec Espace Architecture d'un montant de 54.187,92 € HT concernant le projet de maison de santé pluridisciplinaire,

Considérant le nouveau marché de maîtrise d'œuvre spécifique au projet de maison de santé pluridisciplinaire,

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant n° 2 d'une moins-value de 54.385,68 € avec Espace Architecture portant le marché à 81.052,24 €.

Voté – 5 abstentions.

Point n° 16/I/11 : PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAL. REVISION

Monsieur le Maire expose que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) tel qu'il a été approuvé le 22.12.2005 ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune pour les raisons suivantes : Départ du 13ème RDP, baisse démographique, nécessité de requalification de l'habitat en bourg centre, projet de création de nouvelle zone d'activité « la Sablonnière », projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, projet de construction d'un hôtel restaurant

Il est nécessaire d'envisager une révision du PLU.

CONSIDERANT

- le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 22.12.2005
- qu'il y a lieu de le mettre en révision, conformément à l'article L153-31 du Code de l'Urbanisme.
- qu'il y a lieu de préciser les objectifs poursuivis et les modalités de concertation conformément aux articles L153-11 et L103-3 du Code de l'Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1 - de prescrire la révision sur l'ensemble du territoire communal du Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément aux dispositions de l'article L153-11 du Code de l'Urbanisme ;
- 2 - de préciser les objectifs poursuivis :
 - *Stimuler la création d'entreprises et d'emplois afin de redynamiser le tissu économique suite au départ du 13ème RDP :*
 - Création d'une zone d'activité « La Sablonnière » sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Saulnois
 - Construction d'une usine d'embouteillage d'eau et d'un contournement rail-route
 - Création d'un pôle innovation (mise en valeur d'un territoire à énergies positives)
 - Démarche communale d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet
 - *Permettre le maintien et l'accueil des commerces au centre-ville :*
 - Réalisation d'aménagements urbains au centre-ville (création parking, ravalement façades)
 - Mise en place d'un projet de bourg centre

- *Permettre d'accueillir de nouveaux habitants et de maintenir le tissu démographique :*
 - Dynamisation du potentiel actuel locatif
 - Amélioration des conditions de l'habitat (performance énergétique)
 - Maintien des équipements publics existants et construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire
 - Réflexion sur les « dents creuses » dans l'enveloppe urbaine
 - *Conserver la biodiversité existante :*
 - Requalification des berges de Seille et du Verbach (définition de la trame bleue de la commune)
 - Maîtrise des espaces agricoles et forestiers : redéfinition des réserves foncières communales et zones de développement urbain (trame verte)
 - Développement des énergies et matériaux naturels biosourcés
 - *Sécuriser l'espace public*
 - Renforcement du système de vidéo-protection
 - Amélioration de l'accessibilité
 - Amélioration de la circulation
 - *Développer la dimension touristique et culturelle de la commune*
 - Réhabilitation du site des Salines Royales (projet d'hôtel-restaurant dans l'ancien bâtiment administratif, muséographie ...)
- 3 - pour mener à bien la concertation prévue aux articles L103-2 à L103-4 du Code de l'Urbanisme, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par
 - Avis presse
 - Affichage panneau électronique centre-ville et panneau affichage intérieur et extérieur de la mairie
 - Site internet de la commune
 - Dieuze Infos
 - réunion commission ad hoc
 - registre de concertation de la population
 - 4 - que la révision de PLU sera élaborée, conformément à l'article L153-8 du Code de l'Urbanisme, en collaboration avec l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ;
 - 5 - que les services de l'Etat seront associés à l'élaboration du projet de révision de PLU, conformément à l'article L132-10 du Code de l'Urbanisme, soit à la demande du Préfet, soit à l'initiative du Maire ;
 - 6 - que les personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme, conformément à l'article L132-11 du Code de l'Urbanisme, ainsi que les personnes visées aux articles L132-12 et L132-13 du code de l'urbanisme, seront consultées à leur demande au cours de l'élaboration du projet de révision de PLU ;
 - 7 - de donner tout pouvoir au Maire pour choisir le (ou les) organismes (s) chargé (s) de la révision du PLU ;
 - 8 - de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration de la révision du PLU ;
 - 9 - de solliciter de l'Etat conformément à l'article L132-15 du Code de l'Urbanisme et au décret n° 83-1122 du 22 décembre 1983 qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision ;

- 10 - dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU sont inscrits en section d'investissement au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 article 202).

Conformément aux articles L132-11 et L153-11 du Code de l'Urbanisme, les personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme recevront notification de la présente délibération :

- le Préfet
- les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- le Président du Parc Naturel Régional de Lorraine
- les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;

Conformément à l'article R113-1 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera adressée, pour information, au centre national de la propriété forestière.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en Mairie durant un mois
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune
- d'une mention dans un journal diffusé dans le Département

Voté à l'unanimité.

Point n° 16//12 : SALINES ROYALES. REHABILITATION DU BATIMENT ADMINISTRATIF EN HOTEL RESTAURANT. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal

Entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,

restaurant, Considérant le projet de réhabilitation du bâtiment administratif en hôtel

restaurant, Considérant la phase APS du projet,

Considérant le montant prévisionnel des travaux de 8.484.700 € HT,

Considérant que ces travaux sont éligibles à des financements au titre :

- du CPER – Contrat Plan Etat Région
- de L'Europe
- de la DRAC et de la Région (à parité) sur la partie éligible monuments historiques

Considérant le plan de financement prévisionnel, à savoir :

CPER : Etat	35 %	2.969.645 €
Région	25 %	2.121.175 €
Fonds européens	10 %	853.400 €
DRAC	30 % sur part monument historique	744.554 €
Région	30 % sur part monument historique	744.554 €
Ville de Dieuze		1.056.302 €

après délibération

- autorise le maire à solliciter les subventions citées ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/I/13 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Le maire présente à l'assemblée le débat d'orientation budgétaire 2016.

La situation de la commune est tout d'abord comparée à celles des communes de la même strate, tant au niveau du département que de la Région.

Il apparaît clairement que malgré les efforts constants de maîtrise des dépenses, les charges de fonctionnement augmentent alors que le nombre d'habitants (et par conséquent les dotations) baisse.

L'effet de ciseau est accentué par la baisse globale des recettes dont les dotations.

De plus, le fort endettement du budget ZAC (dû à la politique volontariste en matière de création d'emplois) mobilise la quasi-totalité du fond de roulement.

En effet, avec près de 9.000.000 € d'emprunt sur la ZAC (10 bâtiments) la commune est endettée jusqu'en 2035, il convient au budget principal d'équilibrer celui de la ZAC.

Au niveau du budget général de la commune, la marge brute baisse de 118 € à 90 €/habitant sur 10 ans.

La dette de ce budget n'est pas trop importante (455 €/habitant). Cependant vu les investissements prévus en 2016 – 2017 et 2018 (Salines, maison de santé pluridisciplinaire, V.R.D. etc...) il conviendra de recourir à l'emprunt.

A ce stade, les ressources actuelles ne suffiront plus. Il sera nécessaire d'augmenter la fiscalité. Cette augmentation sera discutée et présentée lors de l'examen des budgets 2016.

Voté à l'unanimité.

Point n° 16/I/14 : SITE RETIA. PRET A USAGE. AVENANT N° 2

Le conseil municipal,

Entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,

Considérant le prêt à usage en date du 2 juin 2014 signé avec la Société RETIA, encadrant la mise à disposition d'une partie du site RETIA, dans l'attente de la validation du dossier de servitudes d'utilité publique par l'administration et de la cession définitive,

Considérant l'article 3 dudit prêt à usage,

Considérant l'avenant n° 1 prorogeant la durée du prêt à usage jusqu'au 31 décembre 2015,

Considérant qu'il est nécessaire de proroger le délai de ce prêt à usage étant donné que l'instruction du dossier de servitudes d'utilité publique par les services de la DREAL de Moselle n'est pas terminée,

après délibération

- décide de proroger le prêt à usage signé le 2 juin 2014 jusqu'au 30 juin 2016.
- autorise le maire à signer l'avenant n° 2 à intervenir.

Voté à l'unanimité.

Divers

Suite à la réunion, le maire donne quelques explications quant à la vente par la C.C.S. du bâtiment pépinière sur la zone au Conseil Départemental de la Moselle et le projet de nouvelle pépinière dans les locaux de la Villa Lapointe.

Puis état des lieux du dossier OPEN EDGE et du devenir de l'ancien bâtiment de l'Office du Tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 55.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS

Sylviane HERBIN

Paul BENOIST

Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS

Claudine BAU

Isabelle MOUCHOT

Christophe ESSELIN

Carine SCHERRER

Jean-Marie WAGNER

Michel RECHENMANN

Agnès LONARDI

Jonathan MIRGON

Mickaël BOLARDI

Stéphanie CALVET

Patrick MEUNIER

Véronique DURESSE

Bernard MOTTIN

Jérôme LANG

Dominique SASSO

Estelle MAURICE